

Phone : +(221) 33.9 57.49.37
 +(221) 77.519.79.01
Fax : +(221) 33.820.06.00
AFTN : GOOONYX
E-mail : bnidakar@asecna.org
Web : https:ais.asecna.aero



AIC
NR 53/A/20GO
NOVEMBER 26th, 2020

BUREAU NOTAM INTERNATIONAL DE L'OUEST AFRICAIN
B.P. 8155 Aéroport International Blaise DIAGNE Dakar/Diass – SENEGAL

BENIN – BURKINA FASO – COTE D'IVOIRE – GUINEE BISSAU – MALI – MAURITANIE – NIGER–SENEGAL–TOGO

Décision Nr 02143/ANACIM/DG portant adoption et publication de la première édition du mécanisme de validation et d'authentification des données aéronautiques statiques à publier du 14 Septembre 2020

Decision Nr 02143/ANACIM/DG adopting and publishing the first edition of the validation and authentication mechanism for static aeronautical data to be published from 14 September 2020

/

SENEGAL

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la constitution ;

Vu la convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale

Vu la loi 2015-10 du 04 mai 2015 portant code de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2011-1055 du 28 juillet 2011 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM), modifié par le décret n° 2015-981 du 10 juillet 2015 ;

Vu le décret 2013-560 du 18 avril 2013 portant nomination du Directeur général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie ;

Vu le décret n°2015-1968 du 21 décembre 2015 fixant le cadre de supervision de la sécurité de l'aviation civile au Sénégal ;

Vu l'arrêté n°03038/MTTA/ANACIM/DG du 29 février 2016 portant approbation des règlements aéronautiques du Sénégal (RAS) ;

Vu la décision n°03404/ANACIM/DG du 28 décembre 2018 portant création de la commission d'Amendement des Règlement Aéronautiques du Sénégal ;

Vu la décision n°03405/ANACIM/DG du 31 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission d'Amendement des Règlements Aéronautiques du Sénégal (CARAS) ;

Vu la décision n°03406/ANACIM/DG du 31 décembre 2018 portant nomination des membres de groupes d'experts de l'Aviation civile ;

Vu la décision n°00161/ANACIM/DG du 18 janvier 2019 portant approbation de la cinquième édition

De la procédure d'élaboration, d'approbation et d'amendement des Règlements Aéronautiques du Sénégal (RAS) et documents associés ;

Vu le rapport de la CARAS du 03-04 septembre 2020 transmis au Directeur Général par BE n°000044 ANACIM/DNAA du 10 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Directeur général suite BE n°000045 ANACIM/DNAA du 10 septembre 2020.

DECIDE :

Article premier : Est approuvée et publiée la première édition du mécanisme de validation et d'authentification des données aéronautiques statiques à publier.

Ledit mécanisme peut être consulté sur le site internet de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la météorologie (www.anacim.sn).

Article 2 : Le présent mécanisme vise à apporter des éléments indicatifs aux créateurs de données aéronautiques statiques et aux fournisseurs de services d'information aéronautique (AIS) pour la production de l'information aéronautique, depuis la création des données jusqu'à leur mise à disposition auprès des usagers.

Article 3 : le directeur de la navigation Aérienne et des aérodromes est chargé de l'application de la présente décision qui entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

MODIFIER/MODIFY 13 GEN1.6

FIN / END